

## Les critères de l'évaluation en TPE

Dans le cadre du groupe collaboratif de Sciences économiques et sociales qui s'est réuni le lundi 20 novembre 2017, une réflexion a été menée sur les modalités de mise en œuvre et d'évaluation des TPE. Les discussions ont permis de mettre en évidence le caractère hétérogène de ces modalités et la nécessité d'une harmonisation au sein de la discipline. Dans cette perspective, le groupe collaboratif propose le document de travail suivant à destination de tous les enseignants de SES intervenant en TPE. Il doit être envisagé comme un support de réflexion et d'harmonisation des pratiques et en aucun cas comme un document prescripteur, officiel ou réglementaire.

L'évaluation se compose de trois parties distinctes : **Démarche personnelle et investissement du candidat au cours de l'élaboration du TPE (8 points), production finale et note synthétique (6 points) et une soutenance orale (6 points).**

**L'évaluation étant individuelle, chaque membre du groupe peut alors obtenir des notes différentes sur chacune des parties.**

Nous rappelons les consignes suivantes qui doivent être prises en compte pour la mise en œuvre de l'évaluation :

« - L'obtention de la note maximale dans les parties prévues par le texte officiel (8, 6, 6, et au total 20) ne requiert pas du candidat l'excellence dans tous les critères envisagés pour chacune de celles-ci ; des prestations décevantes, voire médiocres, dans certains domaines peuvent fort bien être compensées par de très bonnes dans d'autres. Il appartient donc aux commissions de faire preuve de la souplesse nécessaire en arbitrant au mieux entre les différents critères, en valorisant ceux qui permettent de privilégier le fond témoin d'une véritable réflexion : ainsi il convient de rester modeste dans les exigences de qualité lors de l'examen de la production, la pertinence de celle-ci par rapport au sujet traité est plus importante que la perfection dans la réalisation ou la sophistication, ce qui n'interdit nullement, bien entendu, de valoriser une production de qualité. De même, un candidat doit pouvoir bénéficier d'une note maximum s'il répond avec précision et clarté aux questions qui lui sont posées à propos des notions abordées, même s'il ne parvient pas toujours à justifier certains choix de documents ou de présentations de ceux-ci pour la production. Il doit avant tout être capable de démontrer qu'il comprend les connaissances mobilisées dans le T.P.E., en sachant repérer comment elles concernent les différents champs disciplinaires (contenus et méthodes) ; on veillera à ne pas sanctionner d'inévitables déséquilibres dans le volume des contenus disciplinaires présents dans le T.P.E. ;

- Les deux notes sur 6 fixées par les examinateurs n'ont pas à être influencées par la note sur 8 et les appréciations correspondantes établies par l'équipe d'encadrement. Cependant, la situation d'un élève ayant obtenu une très bonne note de la part de l'équipe d'encadrement (6, 7 ou 8) et qui aurait au final une moyenne faible (11, 12 ou 13) ne devrait être qu'exceptionnelle, et dûment motivée par une absence de prise de parole ou par une argumentation gravement déficiente lors de la présentation ».

Source : Académie de Clermont-Ferrand, Collège des I.A.-I.P.R., « L'évaluation des Travaux Personnels Encadrés des élèves de premières ES, L et S en 2010-2011 », Épreuve anticipée obligatoire du baccalauréat 2012.

Dans tous les cas, l'argumentaire devra s'appuyer sur les items donnés dans la fiche d'évaluation du BO n°41 du 10/11/2005.

## **1. Démarche personnelle et investissement du candidat au cours de l'élaboration du TPE**

Sur 8 points, cette note est donnée par les professeurs qui encadrent les élèves durant le semestre.

Voici les questions qui peuvent servir à évaluer la démarche et l'investissement des élèves :

- Chaque élève a-t-il bien contribué à faire progresser le travail du groupe ?
- Le groupe a-t-il fait preuve d'initiatives ? S'est-il montré dynamique, en recherche (et pas uniquement sur internet !) ? A-t-il fait des expériences, des enquêtes de terrain et des recherches en différents lieux ?
- Le groupe a-t-il cherché des solutions lorsqu'il s'est trouvé en difficulté ?
- Le groupe a-t-il été capable de se remettre en question ? A-t-il été combatif ? A-t-il été demandeur, actif, volontaire, enthousiaste et s'est-il mis rapidement au travail ? A-t-il pris des risques ?

## **2. Production finale et note de synthèse**

Sur 6 points, cette note, donnée par les membres du jury, porte sur la production finale et la note synthétique.

Voici les questions qui peuvent servir à évaluer la production finale et la note de synthèse de l'élève :

- La production finale **et** la note de synthèse sont-elles achevées ?
- La production finale est-elle structurée et organisée (avec un plan adapté à la production choisie) ?
- La production finale permet-elle de répondre à la problématique ?
- Les élèves ont-ils exploré différentes pistes ?
- Le groupe a-t-il produit un travail qui prend appui sur les compétences des deux disciplines ?
- Les élèves ont-ils retravaillé les documents qu'ils ont insérés, se les sont-ils réappropriés, ont-ils montré en quoi ils étaient utiles ou ont-ils fait du pur copier-coller ? ...
- La grammaire et l'orthographe sont-elles correctes ?
- La production est-elle accompagnée d'une bibliographie ?

Rappel du BO n°9 du 02/03/17 :

« Les élèves devront respecter le droit d'auteur afin d'éviter les phénomènes de plagiat. Celui-ci recouvre une forme de contrefaçon qui consiste à intégrer dans une production, sans le signaler d'une façon ou d'une autre, l'intégralité ou les extraits d'une œuvre dont on n'est pas l'auteur. Cette forme de contrefaçon est sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle. [...] Le non-respect des consignes relatives à la citation et à l'analyse des sources documentaires peut être doublement sanctionné lors de l'évaluation du TPE, d'une part au titre de la

composante évaluant la démarche personnelle et l'investissement du candidat au cours de l'élaboration du TPE, d'autre part au titre de la composante évaluant la pertinence de de la réponse à la problématique. [Le plagiat] est susceptible de constituer une fraude qui rend son auteur passible d'une procédure disciplinaire codifiée aux articles D. 334-25 et suivants du code de l'éducation ».

### **3. Soutenance orale**

Sur 6 points, cette note est donnée par les membres du jury et porte sur l'ensemble de la soutenance orale (présentation orale de la production et entretien avec le jury). La présentation orale ne doit être ni une stricte répétition du contenu de la production, ni une nouvelle production, mais une présentation différente permettant de répondre à la problématique : soit présenter le contenu sous une forme différente (pièce de théâtre, plateau télé...), soit approfondir un des aspects du sujet peu développé dans la production, soit prendre appui sur une étude de cas locale... La présentation orale peut prendre appui sur quelques extraits vidéo sans que ceux-ci se substituent toutefois à la soutenance orale.

Voici les questions qui peuvent servir à évaluer la soutenance orale :

- La présentation orale est-elle positivement différente et complémentaire de ce qui est écrit dans le dossier ?
- Y-a-t-il une interaction entre les candidats ? Les candidats se donnent-ils la parole, l'exposé est-il vivant ?
- Sont-ils solidaires ? S'aident-ils durant l'exposé ? Ont-ils bien réparti et équilibré les temps de parole entre eux ? Se respectent-ils ?
- Les candidats savent-ils réellement de quoi ils parlent ? ont-ils répondu avec énergie aux questions que le jury leur a posées ?
- Les candidats ont-ils fait attention au temps qui leur été imparti ?
- Les candidats ont-ils parlé de manière audible, claire, en regardant le jury, en se tenant droit, en posant leur voix ?

**FICHE EVALUATION/GROUPE : BO n°41 du  
10/11/2005**

<b>1ère composante : Démarche personnelle et investissement du candidat au cours de l'élaboration du TPE (sur 8 points)</b>	
<b>Recherche documentaire</b>	Recherche de sources d'information et de documents en rapport avec le thème et le sujet Traitement pertinent des informations (sélection et analyse) . Absence de plagiat
<b>Démarche</b>	Adaptation de la démarche au sujet Tenue d'un carnet de bord Planification du travail Capacité à terminer le travail dans les temps
<b>Contenus disciplinaires</b>	Appropriation et croisement de connaissances et de compétences
<b>Contribution au travail collectif</b>	Esprit d'initiative et prise de responsabilités Souci d'un travail d'équipe
<b>TOTAL SUR 8 PTS</b>	

<b>2ème composante : Production finale et note de synthèse (sur 6 points)</b>	
<b>Production</b>	Pertinence de la production et de la forme choisie avec le sujet traité Inventivité / Absence de plagiat Soin apporté au travail Production achevée
<b>Synthèse écrite individuelle</b>	Cohérence de la construction (plan et enchaînements) Qualité de l'expression (clarté, richesse du vocabulaire) Restitution de l'ensemble de la démarche de l'élève
<b>TOTAL SUR 6 PTS</b>	

<b>3ème composante : Soutenance orale (sur 6 points)</b>	
<b>Présentation argumentée</b>	Construction de l'exposé, différente mais complémentaire de la production écrite. Argumentation et justification des choix Réactivité face aux questions Richesse des connaissances mises en jeu
<b>Expression orale</b>	Qualité de l'expression orale (clarté, audibilité, richesse du vocabulaire) Prise de distance par rapport aux notes écrites
<b>TOTAL SUR 6 PTS</b>	

**Cette production a pu être réalisée par le groupe collaboratif de SES, en s'inspirant du livret TPE, à usage interne, élaboré par le lycée Banville à Moulins.**